

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, le 24 août 2011

DISSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU POUJOL SUR ORB

Face aux difficultés rencontrées par le conseil municipal dans l'administration de la commune du POUJOL sur ORB, et suite à une longue procédure administrative constatant l'existence d'une situation de blocage rendant tout fonctionnement impossible, le Conseil des Ministres a décidé de la dissolution du conseil municipal du POUJOL SUR ORB, ce mercredi 24 août 2011.

Dans les 8 jours suivant la dissolution du conseil municipal, il sera procédé à la désignation par arrêté préfectoral d'une délégation spéciale, composée de trois personnes (anciens fonctionnaires de l'Etat et des collectivités ...) en charge de gérer les affaires courantes de la commune, et d'organiser de nouvelles élections.

Les élections municipales auront lieu dans la commune du POUJOL SUR ORB dans un délai de deux mois.

Contact presse : 04 67 61 61 25